

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.54

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

Présents : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE

Exposé :

Le Comité de jumelage est une association qui a pour but d'organiser des jumelages entre Aucamville et diverses villes françaises ou étrangères et des échanges entre les communes jumelées. Aucamville est jumelée à la ville italienne de Fossalta di Portogruaro.

Par délibération du 16 juin 2020, suite au renouvellement du Conseil municipal, trois représentants avaient été désignés au sein du Comité de jumelage : M. DUBLIN, Mme CHALLAL et Mme PONS.

Il est aujourd'hui proposé, au regard des obligations professionnelles de Mme CHALLAL, de la remplacer par Mme CHALLET.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°44.2020 du 16 juin 2020,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de désigner M. DUBLIN, Mme CHALLET et Mme PONS comme représentants de la collectivité au sein du Comité de Jumelage.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement